

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2047

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 8, supprimer les mots :

« , ou certaines de leurs indications seulement, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , ou certaines de leurs indications seulement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel